

Des scientifiques expliquent comment leurs travaux sont manipulés pour l'enquête d'utilité publique

CFDT: «les dossiers d'EDF à Plogoff sont truqués»

Plogoff (envoyé spécial).

Dans le fond, ce n'est pas bien compliqué : ils n'en veulent pas ! Quand on cherche à expliquer pourquoi le refus des Plogovites ou des Capais — suivant qu'ils se revendiquent du village ou pas — a la consistance du granit sur lequel ils vivent, on trouve aussitôt cent raisons qui n'expliquent rien. Ils n'en veulent pas, on ne sort pas de là.

Alors, dans ces conditions, le dossier de l'enquête d'utilité publique, vous pouvez imaginer sans mal qu'ils s'en tamponnent !

Ça leur vaut, ça et là, d'acribes critiques : des gens déraisonnables, ces Capais, qui ne veulent même pas faire cas des sérieuses explications qu'EDF met gracieusement à leur disposition six semaines durant.

Fort heureusement, il s'est trouvé en Cornouailles des gens plus curieux. D'autant plus curieux de savoir ce qu'il y avait dans ce fameux dossier qu'ils avaient contribué pour une bonne part à son élaboration : des scientifiques du Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEOX) et de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM). Et qu'ont-ils conclu de cet examen ? Que ces Capais têtus avaient bien raison de se soucier davantage de l'an 40 que du fameux dossier.

Les affrontements ont repris samedi à Plogoff. Face aux gendarmes, les habitants avaient reçu de nombreux renforts venus de Nantes ou du Pellerin. Alors que l'enquête d'utilité publique entre dans sa dernière semaine, on annonce l'arrivée à Plogoff du commissaire enquêteur, M. Georgelin, un ancien administrateur général aux affaires maritimes.

Ils ont fait part de leur amertume à la CFDT, et celle-ci en tirait, vendredi dernier, la conclusion suivante : « Les dossiers censés informer la population du Cap Sizun sont tronqués et manipulés par EDF ».

La procédure est la suivante :

— Un ou plusieurs bonshommes haut placés dans la hiérarchie EDF font une belle balade en Bretagne et se disent :

— « Tiens, là, ce serait bien, ou là, ou là... ». Cinq sites envisagés.

— CNEOX, ISTPM et Université sont alors appelés à la rescousse : pas de dossier crédible qui ne s'abrite derrière la science. Moyennant de juteux contrats, ces organismes effectuent sur les cinq sites pressentis des études d'avant-projet consistant en une succincte enquête de terrain, et une grosse recherche bibliographique.

A l'issue de cette première phase, EDF écrit seurement : « Les cinq premiers résultats ont permis

de retenir cinq sites possibles ». Premier tour de passe-passe.

— Comme les scientifiques consultés se refusent à choisir un site plutôt qu'un autre, EDF recourt au service d'un membre de l'académie des sciences, le professeur Pères, directeur du centre d'océanographie de Marseille. Un homme sûr, qui conçoit ainsi la finalité de ses travaux :

« Mon but, écrit-il en 1976 dans une lettre à EDF, est d'aider EDF à opposer des arguments scientifiques inattaquables à ceux qui agitent l'opinion publique contre les programmes de centrales littorales ». Le professeur Pères effectue donc une synthèse des cinq études d'avant-projets d'où il ressort — qui l'eût cru ? — que Plogoff est le meilleur choix.

— Et les gens du CNEOX, de l'ISTPM et de l'Université ont vraiment l'impression qu'on les prend pour des cons. Mais le trucage ne s'arrête pas là. Car, à partir de cet avant-projet, complété par de nouveaux

travaux un peu plus approfondis, EDF a réalisé sa première version du dossier.

En novembre 1979, elle la communique à ses sous-traitants scientifiques, mais ceux-ci ne reconnaissent plus le bébé : « Ce dossier contient des interprétations inadmissibles des rapports scientifiques », constatent-ils dans une note de service à leur direction. Mais leurs protestations, destinées à être portées à la connaissance d'EDF, ne remontèrent jamais la filière. Comme ce fut déjà le cas pour la centrale normande de Flamanville, EDF pourra sans mentir affirmer ne jamais avoir eu connaissance de ces critiques. Ces laboratoires scientifiques sont trop dépendants financièrement d'EDF pour pouvoir cracher dans la soupe : à l'échelon directorial, on s'autocensure, résigné que l'on est à ce que la nature commerciale du contrat avec EDF autorise celle-ci à faire ce que bon lui semble de travaux dont elle s'estime propriétaire.

Tant de désinvolture et d'hypocrisie — car EDF ne manque jamais une occasion de mettre en avant la garantie de sérieux et d'impartialité dont jouissent ces scientifiques — ont de quoi lasser le plus doux des spécialistes du phyto-plankton des eaux bathyales ! Son ras-le-bol ne s'exprime sans doute pas de la même façon que celui du marin de Plogoff, mais l'un et l'autre ont bien des racines communes.

Michaël GHEERBRANT

Un caviardage flagrant

Un des critères pris en compte pour départager les cinq sites, est l'étendue de la « tache thermique », c'est à dire l'étendue d'eau de mer qui sera réchauffée par la centrale. Dans son rapport, le CNEOX indiquait qu'à Plogoff cette tache semblait réduite, mais prenait soin de préciser : « ... selon EDF ». Cette affirmation ne se fondait en effet que sur des calculs effectués par EDF elle-même dans ses bureaux d'études. Des calculs effectués à partir d'un modèle tout à fait discutable, estiment les scientifiques du CNEOX.

Or dans le dossier d'enquête, la motion « selon EDF » a été purement et simplement supprimée, fort tard, semble-t-il, puisque à sa place figure... un blanc. En termes d'imprimerie, cela s'appelle un caviardage.

« Pourquoi cette coupure, demande la CFDT, et pourquoi la suppression de la tache thermique ? Parce qu'EDF ne veut pas que l'on sache qu'il ne s'agit que d'une hypothèse de calcul de ses propres laboratoires, et que ce sont ces hypothèses qui mettent Plogoff en avant, et non les études du CNEOX ».



Plogoff, vendredi dernier. Les paras de la gendarmerie mobile se mettent en place avant le départ des mairies annexes. (Photo A. Borlant).

DEFENSE

Ce soir au palais de justice à Paris

Les avocats manifestent pour Yann Chouc

A la suite de la suspension jeudi dernier pour 10 jours de Maître Yann Chouc, avocat des inculpés de Plogoff, (Libé du 8 mars), le Syndicat des Avocats de France et le Comité Central de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats appellent à une manifestation mardi prochain devant le ministère de la Justice. D'autre part, le S.A.F. appelle ses adhérents à protester ce soir à 20H30, Salle des Criées du Palais de Justice

de Paris. Dans un communiqué, ce syndicat précise :

« Yann Chouc, membre du Conseil syndical du SAF, jugé et condamné lui-même en flagrant délit, pour un délit imaginaire d'outrage à magistrat, se voit ainsi interdire l'exercice de sa profession pendant 10 jours, ses clients étant maintenus en détention pendant la même période. Le SAF condamne vigoureusement la pratique des poursuites disciplinaires d'exception qui permet par le biais du délit d'audience de faire juger un avocat en

flagrant délit par la juridiction même devant laquelle il est en train d'assumer la fonction de défense. Joseph Danicz à Prague, à Quimper Yann Chouc, assez d'atteinte intolérables aux droits de la défense », concluent-ils.

Par ailleurs, la grève déclenchée immédiatement par les barreaux de Nantes et Quimper, doit se poursuivre aujourd'hui. Rappelons que c'est le 17 mars prochain que comparaitront à nouveau à Quimper les manifestants de Plogoff.

C.H.